



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	25 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 1^{er} AVRIL 2026
2026 / 28**

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent.

Excusées : Mme MOLARD Cindy, Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Adhésion au Fonds Solidarité Logement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département. Il vise à apporter une aide financière aux personnes ayant des difficultés à payer les frais liés à leur logement. Cette aide peut prendre la forme d'un prêt ou d'une subvention. Les conditions d'octroi sont fixées par les services du Département.

Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, certains fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2026 soit une contribution de 586.20 €.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.